

TROUBADOURS SANS FRONTIÈRES

« DE LA MUSIQUE ET DU CŒUR »

Créée en 2000, à Servigny lès Ste Barbe, l'Association Troubadours Sans Frontières fête ses 20 ans de service auprès des personnes hospitalisées, handicapées et âgées. Son projet fondateur est toujours le même et sa devise tient bon : « faire de la musique pour faire plaisir en se faisant plaisir ». Les troubadours sont intervenus dans plus de 100 institutions pour un total de 350 concerts.



Marc THIERRARD
Contrebasse, basse électrique,
basse électro-acoustique

20 ans ça se fête!



Gérald LONGCHAMP
Guitare 12 cordes,
accordéon diatonique,
mandoline, percussions



Eric De CECCO
Guitare 6 cordes,
harmonica chromatique, chant

Les « Troubadours » fondateurs :

Marc THIRRIARD : contrebasse, basse électrique et guitare basse acoustique

Eric de CECCO : guitare 6 cordes, harmonica chromatique et chant

Gérald LONGCHAMP : guitare 12 cordes, mandoline, percussions, accordéon diatonique et chant.

L'année 2020, nous a éloignés temporairement des institutions. Les « troubadours » sont quand même allés rendre visite à une dizaine de structures (EHPAD, foyers pour personnes handicapées).

Notre philosophie initiale tient bon : les troubadours sont bénévoles et ne se partagent pas de cachet. Grâce aux participations des institutions, des aides de nos partenaires (Conseil Général de la Moselle, ACEF Moselle) nous pouvons continuer à être présents auprès des personnes âgées, ceci dans d'excellentes conditions.

En effet, grâce aux partenariats mis en place, nous avons pu acquérir, en 2020, une sonorisation professionnelle BOSE permettant d'offrir un son d'égale qualité sur 180°. Quand on sait que 50% des personnes de plus de 80 ans souffrent de problèmes auditifs, il nous a semblé prioritaire de mettre en place cet outil. Notre programme de chansons tient compte du temps qui passe... Après avoir abordé les auteurs des

années 1950, le passage « yéyé » des années 1960 s'est fait progressivement pour aboutir à ceux des années 1970/1980 : Jacques Higelin, Serge Gainsbourg, Maxime Leforestier, Sacha Distel, etc.

Nous avons une marque de fabrique au niveau du son : restituer le plus fidèlement possible le son acoustique de nos instruments et le grain des différents voix.

Il nous semble important de rappeler que l'Association Troubadours Sans Frontières a été à la tête de la fête de la musique de Servigny lès Sainte Barbe pendant 12 ans et du Téléthron, ceci pendant plusieurs années. Sa participation aux activités culturelles du village est possible grâce aux liens étroits tissés avec les autres associations : concert pour l'association du Conseil de Fabrique, prêt de matériel, conseil en sonorisation.

ENTRAID'ART 2020

L'association ENTRAID'ART a été créée, à Servigny lès Sainte Barbe, en juin 2009, suite à un projet initialisé par des soignants (pharmacienne, diététicienne hospitalière, infirmière DE, cadre de santé en psychiatrie). Chacun à son niveau est compétent dans des domaines artistiques (céramique et terre, mosaïque, cartonnage, peinture). Pour animer les groupes de personnes âgées dépendantes ou souffrant de la maladie d'Alzheimer, les bénévoles de l'association ont été formés aux techniques de prise en charge et d'animation de groupes de public en grande difficulté.



Une convention est signée avec chaque partenaire permettant ainsi des interventions dans un cadre de sécurité et de qualité.

Un membre de l'association ENTRAID'ART est également évaluateur externe (certification pour la qualité en EHPAD).

Nous rappelons ci-dessous les objectifs inscrits dans les statuts originaux. Ils sont liés aux valeurs sur lesquelles s'appuient les bénévoles :

- *animer bénévolement des ateliers artistiques dans les maisons de retraite, les foyers et les hôpitaux ou autres lieux de soins, de vie, ou d'hébergement pour personnes en difficulté ;*
- *utiliser des médiateurs artistiques (terre, carton, peinture, chants, calligraphie, musique, etc.) pour entrer en contact avec les personnes âgées ou en difficulté, pour maintenir une certaine dextérité ou tout simplement pour passer un bon moment.*

Les ateliers ont lieu, mensuellement, dans plusieurs institutions de Metz : Les Mirabelliers (groupe SOS seniors), AMAPA (Docte Gestion) Grange aux Bois et Ma Maison Petites Sœurs des Pauvres. Dans cette dernière maison, nous intervenons gracieusement, pour soutenir le projet de prise en charge des personnes démunies.

Ci-contre, une céramique recouverte de mosaïque, réalisée, avec les résidents, dans les ateliers d'art des « Mirabelliers », rue du Haut Noyer à Metz (création 2019).

Pour l'année 2020, nous avons bien débuté le 1^{er} trimestre, puis nous avons été obligés de cesser toutes les activités. En effet, nous sommes en grande proximité avec les participants pour montrer un geste, pour rectifier un élément, pour sécuriser la personne. À ce jour, nous préférons ne pas reprendre nos ateliers.

PANNEAUPOCKET

Le nouveau lien entre les citoyens et les communes.

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a le plaisir de vous offrir l'application PanneauPocket.

PanneauPocket est très simple d'utilisation, testez vous-même !

Pour télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone, recherchez PanneauPocket sur App Store ou Google Play ou flashez les QR Codes



La solution mobile qui rapproche la commune de ses habitants.

Les événements locaux et l'actualité de votre commune seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



Pour des habitants informés, prévenus, alertés !

LES BIBLIOTHÈQUES DE RUE

Servigny dispose de trois bibliothèques de Rue : au foyer socioculturel, à l'arrêt d'autocar en bas de la rue de la Corvée et à l'entrée du lotissement de l'Écuelle.

Ces espaces dédiés à la mise à disposition gratuite de livres (retrait et dépôt) fonctionnent 24h/24h, 7j/7j et ce... 365 jours par an !

Le suivi de cette bibliothèque est effectué par deux membres référents du Conseil Municipal, Mesdames Dalila AÏT-BRAHAM et Christel VENON et le fidèle bénévolat de Madame Élisabeth HOUOT.

Celles-ci assurent la gestion de ces trois bibliothèques :



- la rotation des ouvrages entre ces trois points d'accès aux livres ;
- le renouvellement des ouvrages proposés à la lecture en fonction des derniers livres dont il a été fait don ;
- la remise en état des exemplaires abîmés et le retrait définitif des plus esquinés.

Un stock actuel de livres permet une diversification des ouvrages présentés (romans, faits de société, événements historiques, biographies, vie pratique, romans policiers, etc.).

Grâce à votre participation, la bibliothèque ne pourra que s'enrichir de « lectures » pour chacun d'entre nous .

JARDINAGE

un composteur ? Pourquoi pas !

La **Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange** poursuit son opération « Composteurs pour tous ». Depuis 2010, la CCHCPP met en effet des composteurs en bois à votre disposition.

Esthétiques et écologiques, fabriqués en France, ils permettent à chacun de produire son propre compost.



Que des avantages !

- le compostage réduit d'environ 35 % le poids de votre poubelle ;
- c'est moins d'allers et retours en déchetterie ;
- cela génère des économies en terreau et engrais ;
- au final, une belle économie sur vos dépenses !

Modèle de 400 L (Haut. 84cm x Larg. 72 cm x Prof. 88 cm) à 30 €
Modèle de 570 L (Haut. 84cm x Larg. 85 cm x Prof. 99 cm) à 40 €

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE SERVIGNY

De 1883 à 2020, soit en cent trente-sept ans, une quinzaine de Maires, en titre ou par intérim, se sont succédés à la tête de la Mairie de Servigny lès Sainte Barbe pour des périodes allant, au gré des élections et ré-élections, d'un à quatre mandats au sein d'équipes municipales de neuf à onze élus.

Nous nous proposons de vous rappeler ici tous ces Maires qui ont présidé aux destinées de notre commune jusqu'au printemps dernier.



Ils ont contribué à ce que Servigny soit ce qu'il est aujourd'hui, ce typique village lorrain au charme certain. N'oublions pas que certains d'entre eux ont œuvré durant les tristes et dures périodes de guerre, d'occupation et d'annexion. Honneur à eux.

1883 - 1885	A. DIEUDONNÉ	06/08 au 24/09/1955	Démission de tous les élus
1885 - 1894	Michel CALBA	25/09 au 27/10/1955	Gabriel GODFRIN
1895	Eugène DIEUDONNÉ	28/10 au 24/11/1955	André THOMAS
1896 - 1902	Julien HOUIN	25/11/1955 - 1959	Georges DOUCHET
1902 - 1908	Adrien DIEUDONNÉ	1959 - 1965	Georges DOUCHET
1908 - 1914	Adrien DIEUDONNÉ	1965 - 31/03/1968	Georges DOUCHET
1914 - 1920	Adrien DIEUDONNÉ	01/04/68 - 1971	Robert MONNE
1920 - 1925	Eugène Pierre CALBA	1971 - 1977	Robert MONNE
1925 - 1931	Eugène Pierre CALBA	1977 - 1983	Robert MONNE
1931 - 1937	Gaston DIEUDONNÉ	1983 - 1989	Robert MONNE
1937 - 1945	Gaston DIEUDONNÉ	1989 - 1995	Robert PIANEZZOLA
1945 - 1947	Gaston DIEUDONNÉ	1995 - 2001	Robert PIANEZZOLA
1947 - 1953	Gabriel BAUCHAT	2001 - 2008	Robert PIANEZZOLA
1953 - 24/07/1955	Gabriel BAUCHAT	2008 - 2014	Jean-Louis CHRISTOPHE
25/07 au 05/08/1955	Gabriel GODFRIN	2014 - 2020	Joël SIMON

Nous ne saurions pour autant aucunement oublier tous les adjoints et conseillers, qui les ont aidés, ont travaillé à leurs cotés, monté les dossiers, partagé leurs joies et leurs difficultés, les projets, les réussites et donc, de ce fait, les honneurs qui en résultent.

Sur le site internet de la commune, vous retrouverez détaillées toutes ces équipes d'élus dévouées à Servigny et à sa population depuis 1883.



TRADITION MESSINE GENTILÉ ET SOBRIQUET

Si les habitants de Servigny lès sainte Barbe ont pour gentilé « servigniens » et « servigniènes », le *Petit Dictionnaire des Traditions Populaires Messines*, paru en 1934, nous précise, entre autres, le sobriquet donné par ailleurs à ceux-ci.

Au vu des surnoms relevés pour certaines communes du département (voir les extraits ci-dessous), il convient de nous estimer bien lotis sur ce point !

Sobriquet collectif. — Autrefois, il était d'usage de donner un sobriquet collectif aux habitants de chaque localité du pays. En ville, les habitants de chaque quartier avaient leur surnom collectif.

Les sobriquets les plus anciens sont des épithètes en patois roman; les plus récents sont en langage populaire français, parfois en argot.

M. Zéliqzon a publié bon nombre de sobriquets collectifs dans son *Dictionnaire des patois romans de la Moselle*. Nous nous sommes efforcé d'en compléter la liste, mais nos efforts persévérants n'ont pas été d'un plein succès. Il semble que dans bien des cas les sobriquets aient sombré dans l'oubli. Nous nous contentons d'énumérer les surnoms des habitants des localités situées aux environs de Metz.

Alémont: *lés palés d'Olemont* (pelés d'Alémont).

Amanvillers: *lés chéchants* (sachets=estomacs de porc), *lés torés d'Emanvlé* (taureaux d'Amanvillers).

Ancerville: *lés fèyoux de volates* (faiseurs de volettes=claires d'osier).

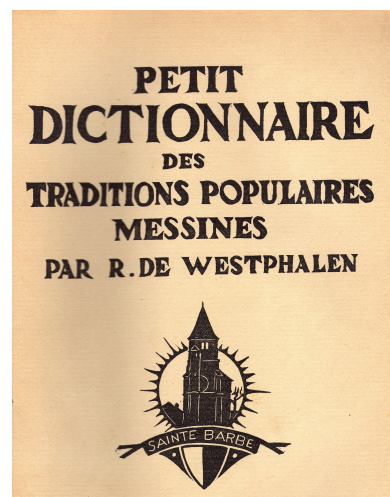
Ancy-sur-Moselle: *lés Kénards*; les *culs noyés*; les *Hoho*.

Rugy: *lés cakiads* (chatouilleurs).
 Sainte-Barbe: *lés sanguieus* (sangliers).
 Saint-Hubert: *lés haut-collet*.
 Saint-Julien: *lés govions* (goujons).
 Saint-Jure: *lés fonures* (pelles à enfourner le pain).
 Saint-Privat-lès-Metz: *lés torés* (taureaux).
 Saint-Remy: *lés conlosses: lés Saint-Remy-ouyes* (oies).
 Sainte-Ruffine: *lés bos* (crapauds); *lés grousses-fèves*.
 Sanry-lès-Vigy: *lés chèrbonis* (charbonniers).
 Saulny: *lés Sauniats*, au féminin: *Sauniates*.
 Scy: *lés verqueuyes* (limaces).
 Semécourt: *lés cacayes* (gens de rien de Semécot).
Servigny-lès-Sainte-Barbe: lés auboris (églantiers).
 Sillegny: *lés engole-fèrène* (avale-farine); *lés pote-nowions* (qui pettent des noyaux).
 Talange: *lés toutots* (nigauds).
 Thimonville: *lés cus de poussate* (culs de petite salade [?] ou les... mangeurs de *poussate* (voir ce mot).
 Tragny: *lés traingne-cu* (traînent le c..).

Gentilé : nom donné aux habitants d'un lieu, un pays, un continent, une région, une province, etc.



Sobriquet : surnom familier donné par dérision, moquerie ou même affectueusement et qui peut être fondé sur quelque défaut de corps ou d'esprit, ou sur quelque singularité.



Adresse de la Mairie

29 rue principale

57640 SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE

Secrétariat de Mairie : ouverture au public les mardis et jeudis de 17h à 19h et les mercredis de 10h à 12h.

ou par téléphone au **03.87.76.74.64**

ou par e-mail : secretariat-mairie.servigny@orange.fr

site de la Mairie : <http://www.servignylesaintebarbe.fr>

Permanence du Maire et des Adjointes

Les mardis et jeudis de 18h à 19h, ou sur rendez-vous du Maire et des adjoints.

Pour contacter le Maire : mairie.servigny@orange.fr et téléphone : 03.87.76.72.36 ou 03.87.76.73.95

Les adjoints : conseil-municipal.servigny@orange.fr et téléphone : 03.87.76.72.37

Cartes nationales d'identité

Procédure d'instruction des cartes nationales d'identité : Les demandes ne sont plus recevables en mairie depuis 2017 mais effectuées selon les mêmes modalités que la demande de passeport via une instruction dématérialisée du dossier.

Il convient de s'adresser aux mairies équipées de dispositifs de recueil des empreintes digitales, à savoir dans notre secteur :

Amnéville – Boulay – Maizières-lès-Metz – Metz – Montigny-lès-Metz - Rombas – Woippy.

Inscriptions scolaires

Pour l'école maternelle ainsi que pour les écoles élémentaires du Regroupement Pédagogique Intercommunal, les inscriptions se font en mairie du lieu de résidence.

Urbanisme : « Pas de travaux sans autorisation ! »

Permis de construire – Permis de démolir - Déclaration préalable de travaux

En application du Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté par DCM du 04 mai 2012 et des délibérations s'y rapportant, toutes créations et/ou modifications extérieures d'habitation :

- construction d'une extension, d'une véranda ;
- ravalement de façades (même si la teinte ne change pas) ;
- remplacement de fenêtre(s), toiture, volet(s) ;
- création d'une nouvelle ouverture (porte, fenêtre, fenêtre de toit, etc.) ;
- construction ou remplacement de clôture ;
- démolition.

doivent faire l'objet d'une autorisation par le biais d'une déclaration préalable de travaux, permis de construire ou permis de démolir, ceci pour que ces travaux soient conformes au document d'urbanisme (PLU de 2012) en vigueur sur la commune.

Merci de consulter le règlement des zones du PLU consultable en mairie ou sur le site de la commune.

Site Internet de la Commune : www.servignylesaintebarbe.fr

Ce site internet est à votre disposition pour toute question.

Il vous renseignera des informations pratiques et courantes concernant soit la vie administrative des habitants, soit l'urbanisme de la commune, soit des éléments sur les orientations ou décisions prises par la municipalité.

Visitez régulièrement le site afin d'actualiser vos données.

Afin d'améliorer la transmission de l'information urgente aux administrés, vous avez la possibilité d'y laisser votre adresse courriel. Ce renseignement à caractère personnel, conservé au secrétariat de la mairie, ne sera exploité par l'équipe municipale que pour votre information.

Déchetterie intercommunale

Les habitants de Servigny lès Sainte Barbe ont accès à la déchetterie située à Avancy, commune de Sainte Barbe aux horaires d'ouverture suivants : le **mercredi, vendredi et Samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures**.



Utilisation des Containers

En complément de la déchetterie, la CCHCPP met à votre disposition des PAV (Point d'Apport Volontaire) de collecte de verres et de papiers à deux endroits dans le village : sur le parking du foyer socioculturel, et rue de la Corvée. Si le PAV est plein, **prière de ne pas déposer sur le sol vos verres et/ou papiers**, se rapprocher du « PAV suivant » ou se rendre en déchetterie.

Déchets ménagers : pour la mise en place de containers demandés par les résidents, les administrés doivent, avant de prendre rendez-vous et se rendre à la CCHCPP, préalablement effectuer une déclaration en mairie sur le formulaire prévu à cet effet. Le secrétariat valide cette inscription et envoie ledit formulaire à la CCHCPP.

CCHCPP : 1 bis, route de Metz, 57530 PANGE Tél : 03 87 64 10 63 - Fax : 03 87 64 28 46 www.cchcpp.fr

Assistante sociale du secteur

Centre Moselle Solidarité (CMS)

1 rue Claude Chappe 57070 METZ

Tél. : 03 87 78 06 00 (secrétariat) - courriel : cms-accueil-metz-est@moselle.fr

SERVICES D'URGENCE

15	17	18	03 83 22 50 50	112	115	119
Urgence médicale	Gendarmerie Police	Pompiers	Centre anti-poisons	Urgence (N° européen)	Sans Abri	Enfance Maltraitée
Centre de Finances Publiques de VIGY			03.87.77.91.23			
Médecin de garde			08.20.33.20.20			
INFORMATION ROUTE				Inforoute57.fr		
Dépannage URM 24h/24 – 7j/7			09.69.36.35.10			
VEOLIA 24h/24 – 7j/7			09.69.323.554	web: veoliaeau.fr		
Agence Régionale de Santé			03.83.39.79.79	mail : ars-lorraine-dt57-vsse@ars.sante.fr		
GRDF - urgence sécurité Gaz			0800.47.33.33			

FOYER SOCIOCULTUREL



Le conseil municipal a adopté le 16 février 2016 (DCM n° 3/2016), le règlement - actualisé le 10 avril 2018 - du foyer socioculturel dont **la vocation première de cet espace est d'accueillir la vie associative locale et de favoriser sa location aux habitants de la commune.**

Les tarifs de location ci-dessous sont en vigueur depuis le 20 février 2020 (DCM n° 6/2020).

SALLE PRINCIPALE	HABITANTS de SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE	EXTERIEURS
48 heures	300 €	550 €
72 heures	300 €	650 €
Forfait réveillon	800,00 €	
Supplément salles Annexes	50 €	70 €
Forfait « obsèques »	Gratuit	200,00 €
SALLES ANNEXES		
24 heures	100 €	150 €
48 heures	150 €	200 €

La caution à verser est de 700 €.

TARIF DE LOCATION DE VAISSELLE

En supplément : montant forfaitaire de 150 € avec une caution de 200 euros.

FORFAIT DE NETTOYAGE

- Un forfait de 100 €, en cas de location de l'ensemble du foyer socioculturel, dont la grande salle, la cuisine, l'accueil, les toilettes, etc.
- Un forfait de 60 €, en cas de location des salles avant, l'accueil et les toilettes.

TARIF DE LOCATION DU CHAPITEAU

Gratuit pour les résidents de Servigny, 50 € pour les extérieurs.

La caution à verser est de 100 €.

Note bene :

- Les cautions sont préalables et obligatoires.
- En cas de dépassement du délai de restitution, la somme de 150 € devra être acquittée par tranche de 24 heures, en application du principe « toute journée commencée est due en totalité ».

SAVOIR VIVRE ENSEMBLE – QUELQUES RAPPELS

Respect des vitesses Actuellement, dès le passage des panneaux d'agglomération, la vitesse autorisée est limitée à 50 km/heure, à l'exception du Chemin de Metz et du lotissement L'Écuelle où une zone à 30 km/heure a été instaurée.

Horaires de bricolage ou de jardinage

Choisir le bon moment



**C'EST MOINS
DÉRANGEANT !**

Lors des travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des **particuliers** (mais pas les professionnels) à l'aide d'outils ou d'appareil susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, souffleurs thermiques, etc., il est impératif de respecter les horaires suivants :

- les jours ouvrables de **9h à 12h** et de **14h à 19h30**
- les samedis de **9h à 12h** et de **14h à 19h**
- les dimanches et jours fériés de **10h à 12h**

Propriétaires de chiens

Tenez vos chiens en laisse, ne les laissez pas divaguer (conflits entre animaux, respect de la faune et de la flore ainsi que des périodes de reproductions dans la nature). Ne laissez pas vos animaux faire leurs besoins sur les trottoirs, chemins de promenades, voie de liaison verte, parterres de fleurs ou aires de jeux, et toutes plates-bandes à proximité du foyer socioculturel. La nature est assez vaste et peu éloignée, mais, quel que soit l'endroit, **prenez soin de bien ramasser tous les excréments**.

Par ailleurs, suite à un événement ayant cette année troublé la quiétude de notre bourg, il est ici rappelé les règles régissant **la détention de chien(s) de catégorie 1** (non inscrits au livre des origines françaises – LOF) tels Staffordshire terrier, American Staffordshire terrier dit « Pittbul », Mastiff dit aussi « Boer Bull » ou « Tosa ») **et de catégorie 2** (inscrits au LOF) comme Staffordshire terrier, American Staffordshire terrier, Rottweiler et assimilable ou encore de race Tosa.

Le propriétaire a l'obligation :

- ✓ de **déclarer son ou ses chiens en mairie** afin d'obtenir un permis de détention (provisoire pour un chien de moins de 8 mois) suite à une formation qui atteste l'aptitude du maître à disposer d'un chien de catégories 1 ou 2 ;
- ✓ d'**être majeur** et de **ne pas être sous tutelle** ;
- ✓ de ne faire l'objet d'**aucun antécédent inscrit au casier judiciaire** ;
- ✓ hors du domicile, d'**impérativement museler le chien** et de **toujours tenir celui-ci en laisse** (NB : ce dernier point vaut pour n'importe quel chien), et de **ne jamais confier le chien à un mineur** lors d'une promenade de l'animal.

Si Vous ne ramassez pas la crotte de votre chien, vous aurez



peut-être la chance...

...de marcher dans celle d'un autre !

Déneigement et entretien des trottoirs - élagage des plantations

Suite à une chute de neige, tout riverain d'une voie publique (au sens occupant du lieu, qu'il soit propriétaire ou locataire) est tenu de réaliser le déneigement (balayer ou faire balayer la neige) sur la longueur de sa façade ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir ou, s'il n'existe pas de trottoir, sur une largeur d'1,20 m. minimum.

La neige sera mise en tas de façon à ne gêner la circulation ni des piétons ni des véhicules.

En cas de verglas, il lui revient, de même, de lutter contre celui-ci en salant au droit de sa façade ou terrain sur les mêmes longueurs et largeurs que celles définies plus haut.

Entretien des trottoirs et élagages le long des voies publiques

L'entretien est une charge incombant au propriétaire ou locataire, de toute propriété donnant sur une voie publique de la commune

Tout riverain concerné est tenu de balayer et nettoyer son trottoir et son caniveau, dans toute sa largeur et sur toute sa longueur, au-devant de la façade ou terrain. S'il n'existe pas de trottoir, il lui revient de procéder au même entretien sur un espace de 1,20 m de largeur.

En outre, le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est interdit.

De plus, l'élagage sera effectué à la verticale du parement extérieur des clôtures sur toute la hauteur des plantations, et ce avec toutes les précautions attendues pour prévenir tout accident, dont le riverain concerné serait tenu responsable.

En cas d'urgence et dans le cas où il serait négligé de se conformer à ces prescriptions, la commune serait à même de faire effectuer d'office les travaux d'élagage nécessaires, aux frais du propriétaire ou locataire, après une mise en demeure restée sans effet.

ÉDUCATION et INCIVILITÉS

12 CONSEILS POUR FAIRE DE VOTRE ENFANT UN BON DÉLINQUANT

Dès l'enfance, donnez-lui tout ce qu'il désire. Il grandira ainsi en pensant que le monde entier lui doit tout.

S'il dit des grossièretés, riez. Il se croira très malin.

Ne lui donnez aucune formation morale ou spirituelle.

Quand il aura 18 ans, il choisira lui-même.

Ne lui dites jamais « c'est mal ». Il pourrait faire un complexe de culpabilité et, plus tard, lorsqu'il sera arrêté pour vol, il sera persuadé que c'est la société qui le persécute.

Ramassez ce qu'il laisse traîner, ainsi il sera sûr que ce sont les autres qui sont responsables.

Laissez-lui tout voir (télé, internet, réseaux sociaux, etc.). Stérilisez sa vaisselle mais laissez son esprit se nourrir de n'importe quoi.

Disputez-vous toujours devant lui. Quand votre ménage craquera, il ne sera pas choqué.

Donnez-lui tout l'argent qu'il réclame, qu'il n'ait pas à le gagner. Il serait beau voir qu'il ait les mêmes difficultés que vous !

Que tous ses désirs soient satisfaits : nourriture, boisson, confort ; sinon, il sera frustré.

Prenez toujours son parti. Les professeurs, la police lui en veulent à ce pauvre petit !

Quand il sera un vaurien, dites à tout le monde que vous n'avez jamais rien pu en faire.

Préparez-vous à une vie difficile et de douleurs. Vous l'aurez !



AGENDA DES ANIMATIONS 2021



16 janvier à 16h00	Vœux de la Municipalité, accueil des nouveaux habitants, présentation des associations du village, remise des prix des Maisons Fleuries, au foyer socioculturel.
13 mars à 20h15 14 mars à 15h00	Soirée et Matinée Théâtre avec la troupe « Théâtre Amateur Des Auboris » de Servigny lès Sainte Barbe au foyer socioculturel
24 avril	Entre 08h et 09h passage des Motards « Une Rose Un Espoir »
15 ou 16 mai	Loto organisé par le Conseil de Fabrique, au foyer socioculturel
19 juin	Fête de la musique par l'association LE TADA
3 juillet à 20h15 4 juillet à 15h00	Soirée et Matinée Théâtre avec la troupe « Théâtre Amateur Des Auboris » de Servigny lès Sainte Barbe au foyer socioculturel
5 septembre	13 ^{ème} Vide grenier par l'association Servigny Poixe Animations dans les rues du village à partir de 6h00
7 novembre	Bourse Puériculture organisée par Servigny-Poixe Animations au foyer socioculturel
13 novembre à 20h15 14 novembre à 15h00	Soirée et Matinée Théâtre avec la troupe « Théâtre Amateur Des Auboris » de Servigny lès Sainte Barbe au foyer socioculturel
Fin novembre	Journée des Aînés du village et du personnel communal organisée par la Municipalité
5 décembre	« Moules-Frites » organisé par le Conseil de Fabrique, au foyer socioculturel
Mi-décembre	Noël des enfants à 15h organisé par la Municipalité au foyer socioculturel



Sous réserve d'une évolution favorable de la situation sanitaire



INFO Journal – Bulletin Municipal de Servigny-lès-Sainte Barbe – N°41 Janvier 2021

Direction de la publication : J. SIMON – Maire

Conception, rédaction, mise en page : le Maire et son Conseil Municipal

Illustrations et photos : les Élus de Servigny et la CCHCPP

I.P.N.S. - Tirage : 240 exemplaires